PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DECIZE
DU 26 JUIN 2024

Le 26 Juin 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Decize, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Justine Guyot, Maire. **Date convocation :** 20 Juin 2024. **Présents :** Colette BERNARD, Stéphanie BOUTEILLER, Yasmina BOUZOULA, Annie CHAMARD, Amandine COLAS, Séverine COLIN, Arnaud DUDRAGNE, Daniel FAIVRET, Jean GARÇON, Justine GUYOT, Chantal HALADYN, Annick JAILLOT, Christine JAMET, Mélanie JOACHIM, Valérie LÉGER, Julien MAILLARD, Monique MENAND, Jean-Marie MONNETTE, Alain MOREAU, Jacques MOREAUX, Franck RAPIAU, Philippe ROLLIN, Jean-Michel SEGUIN, Jean-Marc SOISSON, Bruno TILLY. **Excusés:** Louis DRUVENT (pouvoir à Menand M.), Laurent FONGARO (pouvoir à Jaillot A.), Alain GÉVAUDAN (pouvoir à Moreaux J.), Sophie THAVIOT (pouvoir à Léger V.). **Secrétaire de séance :** Jean-Michel SEGUIN. **En exercice :** 29. **Présents :** 25. **Votants :** 29.

Affaires institutionnelles : Composition du Conseil municipal

Depuis l'installation du Conseil municipal, les démissions suivantes sont intervenues :

- 12 Avril 2022 : Monsieur Hervé Mettery
- 24 Janvier 2023 : Madame Catherine Peronnet
- 10 Février 2023 : Madame Monique Guyot
- 6 Juillet 2023 : Madame Sandrine Venesque
- 25 Avril 2024 : Monsieur Romain Perceau

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la composition actualisée du Conseil municipal qui s'établit comme suit :

Madame BERNARD Colette	Monsieur GARÇON Jean	Monsieur MONNETTE Jean-Marie
Madame BOUTEILLER Stéphanie	Monsieur GÉVAUDAN Alain	Monsieur MOREAU Alain
Madame BOUZOULA Yasmina	Madame GUYOT Justine	Monsieur MOREAUX Jacques
Madame CHAMARD Annie	Madame HALADYN Chantal	Monsieur RAPIAU Franck
Madame COLAS Amandine	Madame JAILLOT Annick	Monsieur ROLLIN Philippe
Madame Colin Séverine	Madame JAMET Christine	Monsieur SEGUIN Jean-Michel
Monsieur DRUVENT Louis	Madame JOACHIM Mélanie	Monsieur SOISSON Jean-Marc
Monsieur DUDRAGNE Arnaud	Madame LÉGER Valérie	Madame THAVIOT Sophie
Monsieur FAIVRET Daniel	Monsieur MAILLARD Julien	Monsieur TILLY Bruno
Monsieur FONGARO Laurent	Madame MENAND Monique	

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Adoption du Procès-verbal du Conseil du 3 Avril 2024

Il est proposé au Conseil d'adopter le Procès-verbal du Conseil du 3 Avril 2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Compte rendu de l'exercice des délégations

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la délibération générale de délégation n°2020/05/006 et aux délégations spéciales

consenties, il est rendu compte de l'exercice des délégations confiées par le Conseil au Maire et il est proposé au Conseil de prendre acte de ce compte-rendu.

- **Conventions, marchés**

Engagements supérieurs à 500 € enregistrés en comptabilité

MOUVEMENT	Date	Tiers	Montant
2024 SERVICE ASSAINISSEMENT DECIZE (ASSA)			
STATION D'EPURATION INSTALLATION PLUVIOMETRE ELECTRONIQUE ZM-24-054	15/05/24	HYDRELEC	3 744,00
STATION EPURATION - PRELEVEUR ENTREE MM-24-129	15/05/24	HYDRELEC	8 952,00
STATION EPURATION DEBIMETRE CANAL VENTURI (SORTI STEP) SONDE RADAR MM-24-127	15/05/24	HYDRELEC	2 970,00
POMPE PUIT D'ENTREE STEP DEVIS MM-24-157	30/05/24	HYDRELEC	1 020,00
STATION EPURATION PR ENTREE - REMPLACEMENT ROUE SUR POMPE N°2 DEVIS MM-24-175	14/06/24	HYDRELEC	3 263,40
2024 SERVICE DES EAUX DECIZE (EAU)			
COMPTEUR VOLUMETRIQUE AQUADIS PLUS DEVIS 992960292	15/04/24	UGAP	10 982,50
SITE BOIS BOURGEOT - STATION DE REPRISE LA MACHINE ACQUISITION COMPTEUR DEVIS ZM-24-050	25/04/24	HYDRELEC	1 650,00
REPRISE DE REVETEMENTS DE CHAUSSEES DEVIS 2024/1460-b	17/05/24	GUINOT PASCAL TP SAS	6 560,00
CLE A CHOC DEVIS 6016968591	14/06/24	BERNER	679,90
FOURNITURES DIVERSES DEVIS 2065432 DU 24 MAI 2024	14/06/24	FRANS BONHOMME	1 064,10
REGARD ISO CYL 600 1D40 VERSION PEHD DV19472	14/06/24	DESMOULES POLYESTER	963,10
REGARD ISO CYL 375 1DN15 VERSION FLEXIBLE DV19470	14/06/24	DESMOULES POLYESTER	2 054,00
REGARD ISO CYL 375 1DN15 VERSION FLEXIBLES DV19471	14/06/24	DESMOULES POLYESTER	2 054,00
COMPTEUR VOLUMETRIQUE AQUADIS DN15 COMMANDE 993039068 DU 29 MAI 2024	14/06/24	UGAP	18 987,50
COMPTEUR VOLUMETRIQUE AQUADIS P1HR DN15 COMMANDE 993038829 DU 29 MAI 2024	14/06/24	UGAP	32 075,00
COMPTEUR VOLUMETRIQUE AQUADIS DPLUS P1HR COMMANDE 993038829 DU 29 MAI 2024	14/06/24	UGAP	32 075,00
2024 VILLE DE DECIZE (DE571)			
6 REGISTRES ARRETES ET 1 DELIBERATIONS 20-22 ETAT CIVIL 2021 - 2022-2023 DEVIS 002013	30/05/24	MACE OLIVIER	955,00
LES DOIGTS QUI REVENT DEVIS 27032024-1 POUR MARDI 11 JUIN 2024	15/04/24	LES DOIGTS QUI REVENT	546,00
POMPE ELECTRIQUE D'HUMECTAGE TUYAU ET MAIN D'OEUVRE DEVIS 24030090	15/04/24	EURO MAINTENANCE	4 446,16
Location d'un mur rocher 8 mètres , 4 voies d'escalade 29- 30 juillet 2024 Devis LMUR 51255 04 03	18/04/24	ESCAL GRIMPE	2 352,00
VITRAGE CANOE DEVIS CM05183	18/04/24	EURO ALU EQUIPEMENT	552,00
Remplacement de la pompe double du circuit CTA Piscine Devis C24013092-2	18/04/24	DALKIA	1 090,80
BATTERIE BSAFETY Devis CO2-62967	19/04/24	ALTRAD	3 000,00
VITRAGE POUR LE CANOE DEVIS CM05183	25/04/24	EURO ALU EQUIPEMENT	552,00
MATERIEL PEDAGOGIQUE PISCINE DEVIS 124-00163	14/05/24	LA MAISON DE LA PISCINE	2 489,04
FOURNITURE DE PLOT SOLAIRE LUMINEUX DEVIS DE240155	15/05/24	SIGNANET	2 520,00
MO RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE SAINT JUST	16/05/24	BET SEQUOIA	47 040,00
REFECTION DE LA TOITURE SUITE SINITRE GRELE CENTRE TECHNIQUE	16/05/24	BET SEQUOIA	42 360,00
DESAMIANTAGE PLAQUES FIBROCIMENT AMIANTEES PAR LE DESSUS - CANOE DEVIS 20231204-3086	16/05/24	PRO AMIANTE	42 796,80
DESAMIANTAGE PLAQUES FIBROCIMENT AMIANTEES PAR LE DESSUS - LIGERIES DEVIS 20231204-3086 - LIGERIES	16/05/24	PRO AMIANTE	25 927,20
DESAMIANTAGE PLAQUES FIBROCIMENT AMIANTEES PAR LE DESSUS - STANDTIR DEVIS 20231204-3086 - STANDTIR	16/05/24	PRO AMIANTE	38 152,80
COUVERTURE EN TOLE ANTICONDENSATION SUITE SINISTRE STAND TIR	16/05/24	LAMARTINE	31 087,56
COUVERTURE EN TOLE ANTICONDENSATION SUITE A SINISTRE LES LIGERIES	16/05/24	LAMARTINE	15 351,84
COUVERTURE EN TOLE ANTICONDENSATION SUITE A SINISTRE LOCAL CANOE	16/05/24	LAMARTINE	33 129,60
REFECTION DU BUSAGE CHEMIN DE BESNE AU CARREFOUR DE LA ROUTE DE COSSAYE RD 137 DP2024-1460C	17/05/24	GUINOT PASCAL TP SAS	5 220,00
REPRISE DE TAMPON DE REGARD & REPRISE D'EFFONDREMENT AU DESSUS DU RESEAU DEVIS 2024/1460A	17/05/24	GUINOT PASCAL TP SAS	7 448,00
POSE ET ALIMENTATION DES 2 BORNES ESCAMOTABLES ACHETEES EN 2023 POUR RACCORDEMENT FORAINS DU MARCH	17/05/24	ENTREPRISE ELECTRIQUE	15 095,40
REMPLACEMENT DISJOINCTEUR GENERAL POSTE STADE DES HALLES	17/05/24	ENTREPRISE ELECTRIQUE	2 814,00
SECURISATION DES COFFRETS ELECTRIQUES POUR MANIFESTATIONS - POINTE DES HALLES	17/05/24	ENTREPRISE ELECTRIQUE	5 496,00
VERIFICATION CHARPENTE BOIS DU CTM DEVIS 24-021	17/05/24	SYLVA CONSEIL	14 484,00
BARRIERES RAMPES MAIRIE DEVIS DE240663	17/05/24	SIGNANET	1 831,20
TRAVAUX COUVERTURES EGLISE ST ARE DEVIS N°50	17/05/24	DAGOIS	11 454,00
BATUCADA ARRIVEE TNM LE 16 JUIN 2024	17/05/24	BATUCADA DES MACHINE'S PER	800,00
FEU D'ARTIFICE 14 JUILLET	17/05/24	LA BILLEBAUDE	10 437,00
ORCHESTRE LES ANNEES GUINGUETTE 14 JUILLET 2024	17/05/24	LES ANNEES GUINGUETTE	590,00
DANS LA PEAU DE CYRANO PROGRAMME MAISON DE LA CULTURE 26 SEPTEMBRE 2024	21/05/24	MAISON DE LA CULTURE NEVERS	1 505,00
MELTING TOF PROGRAMMATION MAISON DE LA CULTURE 15 FEVRIER 2025	21/05/24	MAISON DE LA CULTURE NEVERS	1 492,00
BACS EN PLASTIQUE POUR POUBELLE DEVIS 24042	22/05/24	DECOMETAL EQUIPEMENT	696,00
SECURISATION PASSAGES PIETONS ROUTE DE MOULINS DE67442	23/05/24	VIRAGES	12 549,60
REFECTION DE DEUX COURS EN TERRE NATURELLE DEVIS MB 24 04 070	28/05/24	LAQUET TENNIS	75 825,60
FORMATION CONTINUE PSE 1 VENDREDI 14 JUIN 2024 DEVIS N°MHB2311 1301	29/05/24	UDPS58	570,00
REMPLACEMENT DU BLOC GAZ DE LA CHAUDIERE REMEHA DEVIS C24085233-1	30/05/24	DALKIA	2 357,40
PEINTURE DE TRACAGE DE TERRAINS DE FOOT PRETE A L'EMPLOI DEVIS OC1482 DU 02 AVRIL 2024	30/05/24	COURTIGNE JACKY	696,00
ANIMATION MUSICALE POUR LA FETE DE LA MUSIQUE	30/05/24	Franson Chançaise	600,00
PRESTATION MUSICALE FETE DE LA MUSIQUE 21 JUIN 2024	30/05/24	ASSOCIATION SPYS GROUPE JJ	800,00
CONCERT THE HAELBERRIES 21 JUIN 2024	30/05/24	Association LA CARAVELLE	1 200,00
ART DE VIVRE EN BRIE AVEC ORCHESTRE LES ANNEES GUINGUETTE 14 JUILLET 2024	17/05/24	ART DE VIVRE EN BRIE	800,00
PRESTATION DJ 14 JUILLET 2024	17/05/24	MRT EVENT'S	800,00
DIFFUSION CINEMA VOYAGEUR 14 JUILLET 2024	17/05/24	SYNAPS COLLECTIF AUDIOVISUE	520,00
SPECTACLE YELLOW STONES 5 JUILLET 2024 BAR LE COURLIS	30/05/24	GARD DIDIER	600,00
LES ZIBERIQUES SAMEDI 6 JUILLET 2024 RESTAURANT LA CHOPPE	30/05/24	UN DOS TRES MUSICA	500,00
BESTIAIRE ANIME 21 JUILLET 2024 3 REPRESENTATIONS DE 25 MM STADE NAUTIQUE	30/05/24	LA COMPAGNIE DU CHALAND	1 200,00
PRODUITS SUCRES ET PRODUITS SALES ARRIVEE DU TNM LE 16 JUIN 2024	31/05/24	L'ART DU PAIN	948,60
SPECTACLE D'UNE PETITE ILE DIMANCHE 21 JUILLET STADE NAUTIQUE	31/05/24	VA BENE THEATR ATTITUDE	500,00
CONCERT KALFFA SAMEDI 27 JUILLET 2024 PLACE DE LA MAIRIE FRAIS DEPLACEMENT & SONO	31/05/24	CLS PROD KALFFA GROUPE ROC	540,00
CONCERT KALFFA SAMEDI 27 JUILLET 2024 PLACE DE LA MAIRIE SALAIRES + GUSO	31/05/24	CLS PROD KALFFA GROUPE ROC	1 500,00
W.A.D WHOMAN AND DOLLS - TOUTADONF SAMEDI 10 AOUT 2024 BAR LA MARINA	31/05/24	TOUTADONF	500,00
CONCERT BLAAST PROD VENDREDI 17 AOUT 2024 PLACE ST JUST	31/05/24	BLAAST PROD	1 500,00
PRESTATION MUSICALE GABRIEL MOREAU 17 AOUT 2024 PORT DE LA JONCTION	31/05/24	EBENE PRODUCTION GABRIEL M	500,00
ULTRA LIGHT BLAZER VENDREDI 13 SEPTEMBRE PLACE ST JUST	31/05/24	VESTON LEGER	2 100,00
SONORISATION ET ECLAIRAGE CONCERT DU 13 SEPTEMBRE 2024 PLACE ST JUST	31/05/24	ROBIN - JULIEN	550,00
TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA PLACE GUY COQUILLE DEVIS 1012538	31/05/24	CENTRE VOIRIE TSE COLAS	23 412,00
MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES LES HALLES 2024-000141	31/05/24	LA FABRIQUE D ARCHITECTURE	13 320,00
Carrelage Salle Associations Espaces Lakanal Devis DV6094	10/06/24	TOURLIER	4 979,15
Produit entretien piscine DEVIS D1149	10/06/24	PRODIC DIFFUSION	1 619,34
DT Amiante Ecole les Rainettes DEV2406154Y000000519/2	10/06/24	SOCOTEC	600,00
Mission de contrôle technique Rénovation énergétique Ecole Saint Just	10/06/24	SOCOTEC	6 570,00
Mission diagnostic amiante Rénovation thermique Ecole Saint Just	10/06/24	SOCOTEC	600,00
PRESTATION DE SERVICES PISCINE SAMEDI 06 JUILLET 2024 & DIMANCHE 07 JUILLET 2024 DEVIS 2024-043	14/06/24	AQUA 58	746,00
TRAVAUX LUNDI 08 JUILLET 2024 SOL POSE LAME PLOMBANTE DEVIS 3162	14/06/24	LES BEAUX PAPIERS	27 120,00
REFECTION DU SOL POUR ECOLE JEAN DE LA FONTAINE DEVIS W 2405001620	14/06/24	BARBOT NEVERS	26 158,33
COKTAIL DU 28 JUIN POUR INAUGURATION DE LA MAISON DES INTERNES	14/06/24	BOUCHERIE CENTRALE LA ROCC	528,65
DES CHANSONS PLEIN LA TETE SPECTACLE DU 03 NOVEMBRE 2024 CONTRAT DE CESSION	14/06/24	THEATRE LAGRANGE GERARD C	6 500,00
TOITURE ECOLE LAKANAL DEVIS DE00000407	14/06/24	FOUQUET	7 920,00

- **Actes**

15 Mai 2024 : Passation de l'acte d'achat pour la parcelle CL124 à la Gare

- **Droit de préemption**

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, Madame le Maire n'a pas exercé son droit de préemption à l'égard des aliénations d'immeubles suivants :

85, rue de Faulquières	AS n° 232 et n° 406
41, route du Village de Brain	AX n° 193
18, rue des Quatre Vents	AE n° 535, n° 1164 et n° 1165
4, Avenue de Verdun	AO n° 198
10, rue Antoine de Jumilhac	AE n° 1012
33, route des Bruyères de Crécy	BZ n° 86
33 bis, route du Village de Brain	AX n° 170
27, rue des Quatre Vents	AE n° 48
Rue du Paturail Reuillon	CE n° 98
65 bis, route de Moulins	AE n° 1152, n° 1153 et n° 1257
16, rue de la Raie	AR n° 266

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Intercommunalité : Statuts de la CC Sud Nivernais

Par la délibération n° 2024-056 du 28 mai 2024, le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de communes Sud Nivernais, en vue de prendre la compétence « « Conduite des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, au nom et pour le compte des communes-membres » conformément aux dispositions de l'article 65 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) un nouvel article L. 5211-4-4 qui prévoit qu'un EPCI à fiscalité propre peut désormais passer et exécuter des marchés publics pour le compte de ses communes-membres réunies en groupement de commande.

En application des dispositions de l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, cette modification statutaire doit faire l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux, se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée.

La modification des statuts sera ensuite prononcée par un arrêté du préfet de la Nièvre.

Il est proposé au Conseil municipal de consentir à cette prise de compétence.

Madame Le Maire précise que cela concerne essentiellement la mise en place d'un groupement de commande pour doter les communes de l'intercommunalité de documents d'urbanisme.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Affaires scolaires : Coût d'un élève – année 2023-2024

La Ville de Decize contribue au financement de l'écoles privée sous contrat d'association de son territoire conformément aux dispositions de l'article L 442-5 du code de l'éducation qui impose aux communes de prendre en charge les dépenses de

fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.
La participation de la Ville de Decize est calculée sur la base du coût moyen d'un élève constaté dans les écoles publiques, évalué à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques correspondantes inscrites dans les comptes de la commune, conformément aux dispositions de la circulaire n°2007-142 du 27 août 2007. Chaque année, le Conseil municipal doit fixer le coût d'un élève dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
Ce coût détermine également la participation due aux écoles privées sous contrat d'association.
La participation de la commune est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat des écoles publiques

Sur la base des éléments suivants :

		Charges batiments	Autres charges	Charges personnel ATSEM	Charges personnel ménage et supervision sco	TOTAL	Par élèves
MATERNELLES	109	31 792,51 €	18 490,75 €	161 295,38 €	25 239,58 €	236 818,22 €	2 172,64 €
ELEMENTAIRE	219	27 292,51 €	46 708,53 €		50 710,72 €	124 711,76 €	569,46 €

Il est proposé au Conseil :

- de dire que le coût pour un élève pour l'année scolaire 2023-2024 s'élève à :
  - 569,46 € pour un élève scolarisé dans une classe élémentaire,
  - 2 172,64 € pour un élève scolarisé dans une classe maternelle,

- de calculer, sur cette base et en fonction du nombre d'élèves Decizois accueillis, le montant de la participation qui doit être versé à l'école Sainte Marie, au titre de l'année 2024, participation à imputer à la sous-fonction 20, article 6558,

- de dire que ce montant pourra servir de base au calcul de la participation des communes aux frais de scolarisation des enfants dans les écoles publiques prévue à l'article L.212-8 du Code de l'éducation

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs

Vu le code général de la fonction publique, vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, vu la délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2024, portant dernière modification du tableau des effectifs et vu les mouvements de personnel au sein de la collectivité, il est proposé au Conseil Municipal

- **de créer :**

  - 1 poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet
  - 1 poste permanent d'agent de maitrise à temps complet
  - 1 poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet
  - 1 poste permanent d'adjoint du patrimoine territorial à temps complet

- **d'approuver le tableau des effectifs ci-dessous et de dire qu'il se substitue à celui approuvé le 3 avril 2024.**

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	
Emploi fonctionnel	
Directeur général des services	1
FILIERE ADMINISTRATIVE	
Attaché territorial principal	1
Attaché territorial	2
Rédacteur territorial	1
Rédacteur territorial principal 1ère classe	2
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	6
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1
Adjoint administratif territorial	4
FILIERE CULTURELLE	
Bibliothècaire territorial	1
Adjoint du patrimoine	1
Assistant Enseignement Artistique Ppal de 1ère classe	2
FILIERE MEDICO - SOCIALE	
Secteur Social	
Educateur territorial de Jeunes Enfants	2
A.T.S.E.M. principal 1ère classe	2
FILIERE ANIMATION	
Adjoint territorial d'animation	2
FILIERE POLICE MUNICIPALE	
Brigadier chef principal	1
Gardien-Brigadier	2
FILIERE SPORTIVE	
ETAPS Principal 1ère classe	2
ETAPS principal 2ème classe	1
ETAPS	2
FILIERE TECHNIQUE	
Ingénieur territorial	1
Technicien territorial principal 1ère classe	1
Technicien territorial principal 2ème classe	1
Technicien territorial	1

(suite)	
Agent de maîtrise territorial principal	2
Agent de maîtrise territorial	5
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	9
Adjoint technique territorial	18
Total emplois permanents à temps complet	77
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	
FILIERE CULTURELLE	
Assistant Enseignement Artistique principal 2ème classe	4
Assistant Enseignement Artistique	1
FILIERE TECHNIQUE	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3
Adjoint technique territorial	4
Total emplois permanents à temps non complet	12
EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET	
FILIERE ADMINISTRATIVE	
Attaché territorial	1
Adjoint administratif territorial	1
FILIERE ANIMATION	
adjoint territorial d'animation	1
FILIERE SPORTIVE	
ETAPS	2
FILIERE TECHNIQUE	
Adjoint technique territorial	7
Total des emplois non permanents à tps complet	12
EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	
FILIERE ANIMATION	
Adjoint territorial d'animation	1
FILIERE TECHNIQUE	
Adjoint technique territorial	1
Total des emplois non permanents à tps non complet	2
Total emplois non permanents	14

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Affaires sportives : Réhabilitation des vestiaires annexes au Stade des Halles

Dans le cadre du projet de réhabilitation des vestiaires annexes au Stade des Halles il est envisagé la démolition des vestiaires préexistants vétustes et insalubres et la reconstruction de nouveaux vestiaires de type modulaire et préfabriqué au même emplacement.

À ce jour, un avant-projet détaillé a été établi en accord avec le club par l'ingénieur de la Ville et la contractualisation avec un architecte est en cours pour le dépôt de permis et la maîtrise d'œuvre. Le projet est entièrement prévu au budget 2024.

Il est proposé au Conseil d'adopter le plan de financement suivant de charger Madame le Maire de solliciter les subventions y figurant.

Dépense (H.T)		Recette	
Maîtrise d'œuvre	11 100,00 €	Région Bourgogne Franche Comté (30%)	80 000,00 €
Démolition et réseaux divers	40 000,00 €	Fonds d'Aide au Football Amateur (30%)	80 000,00 €
Construction	215 566,67 €	Autofinancement (40%)	106 666,67 €
TOTAL	**266 666,67 €**	**TOTAL**	**266 666,67 €**

Madame le Maire explique que le financement par la Région est compliqué cela est dû aux normes énergétiques, avec des réglementations conséquentes.
Monsieur Faivret demande confirmation que le type de construction envisagé est modulaire.
Madame Jamet posse la question de la féminisation des vestiaire.
Monsieur Dudragne répond que les équipements seront conçus pour être utilisables par des publics féminins et masculins se succédant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Affaires patrimoniales : Constitution de servitudes

Il est proposé au Conseil de consentir à la création des servitudes suivantes et de charger Madame le Maire ou la 1ère Adjointe qu'elle déléguera à cet effet de signer le convention et actes correspondants.

- Au profit d'Enedis, sur les parcelles CL 75 et CL 76 (zone de la gare)

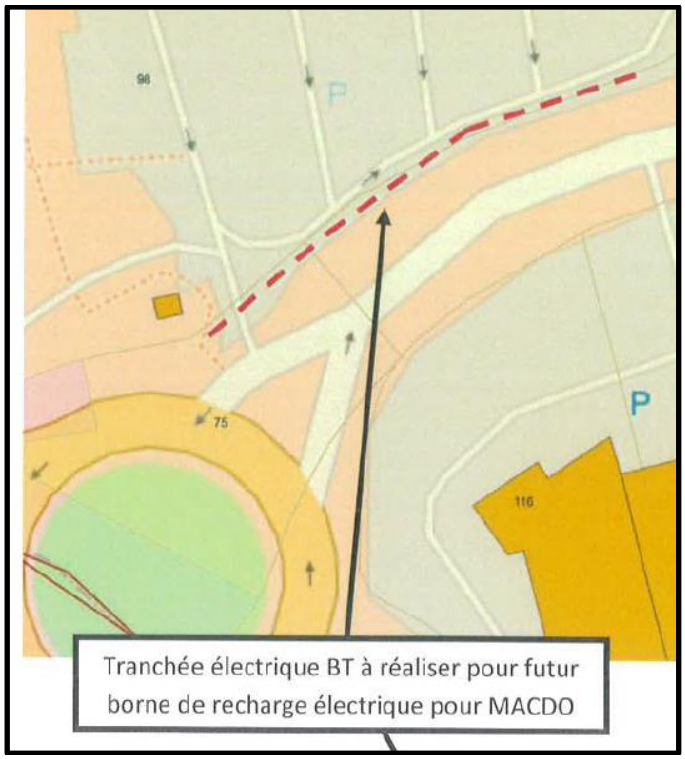

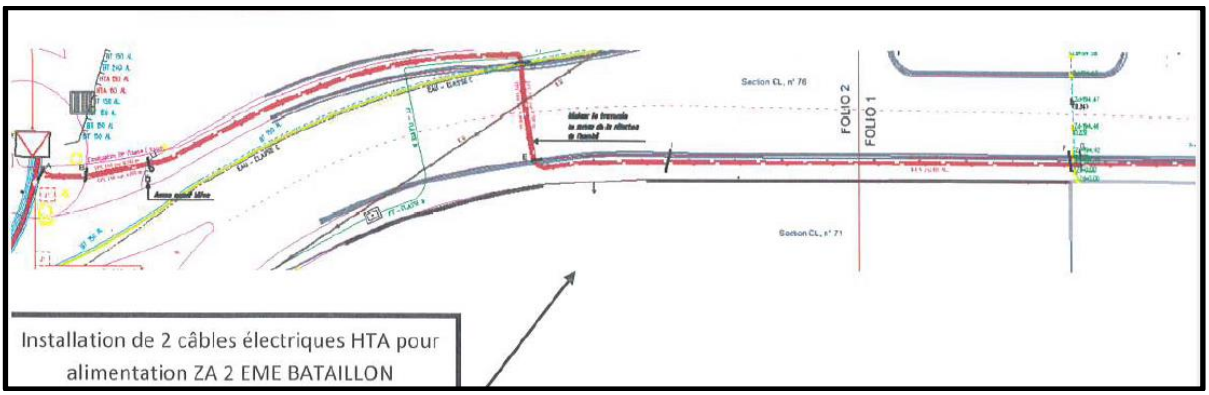

- Au profit de GRDF, sur la parcelle CL123 (zone de la gare)

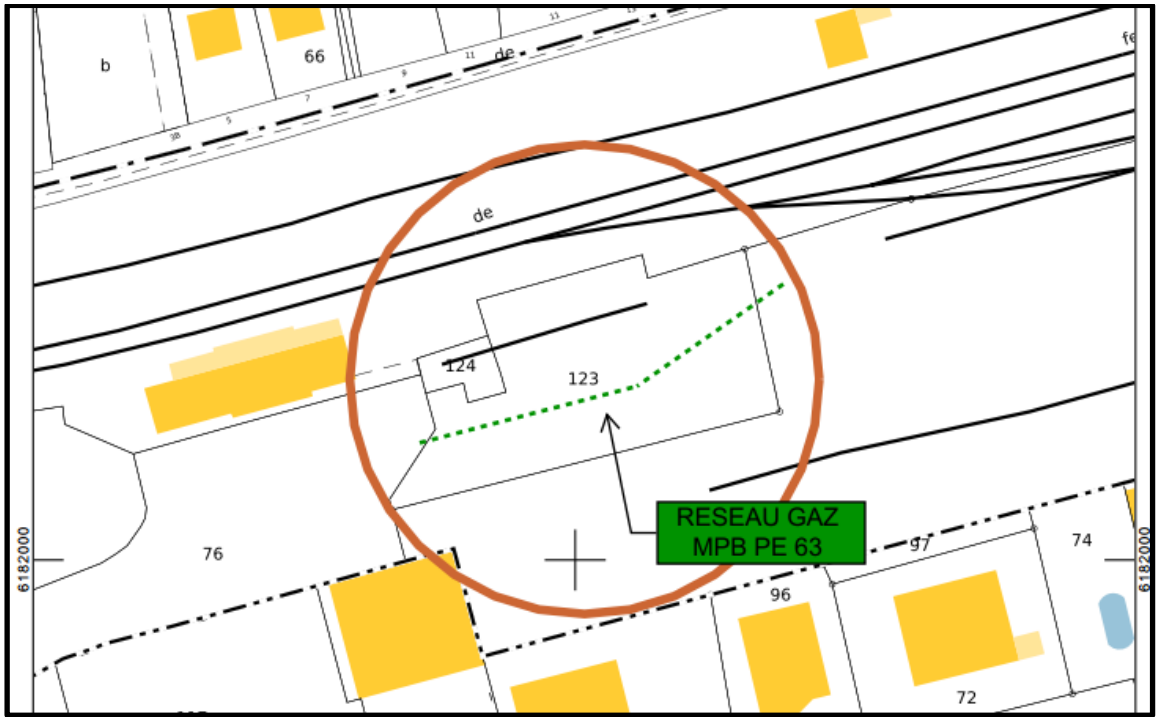

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Affaires patrimoniales : Convention avec l'association « Pour l'Église Saint Aré »

L'association « Pour l'Église Saint Aré » de Decize a candidaté au budget participatif de la Nièvre et a été lauréate en 2022 pour son projet "Pour une restauration des enduits intérieurs et des peintures murales de l'église Saint-Aré".
La première étape de ce projet étant la réalisation d'une étude par un spécialiste, l'association s'est rapprochée de la Commune, propriétaire du bâtiment. En effet le caractère « inscrit au Patrimoine » du bâtiment nécessitait l'intervention d'un architecte du Patrimoine pour coordonner cette étude.
Par un acte d'engagement du 30 décembre 2023, la Commune a missionné Mme Laure de Raeve, architecte du Patrimoine pour une mission de maîtrise d'œuvre pour une restauration intérieure de l'Église. Au sein de cette mission, l'étude des décors peints et les essais de traitement de ces derniers, ressortant du projet de l'association, s'établissent

à 5 814 € TTC et sont intégralement sous-traités à Madame Laurence Blondeaux, restauratrice spécialisée en peinture murale.

Il est proposé au Conseil de charger Madame le Maire de passer une convention avec l'Association pour permettre à cette dernière de prendre en charge ce montant.

Madame BERNARD précise que la somme des 5 814€ est la somme obtenue par Budget Participatif initiative du Conseil départemental, cette somme permettra la réalisation des travaux. Elle précise également les projets de restauration vont avancer avec l'association Remparts qui emploie des bénévoles, ils viendront à partir de l'été 2025 pour commencer la restauration.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Affaires patrimoniales : Gestion de la Maison des étudiants en professions médicales et paramédicales

Pour faciliter la venue en stage d'étudiants en santé (interne en médecine, infirmier, kinésithérapeute, dentiste, aide-soignant, pharmacien...) et de tous professionnels de santé, la ville de Decize travaille sur la mise en place d'une maison des internes.

Ce projet s'inscrit dans la politique de santé menée par la ville conjointement avec la création d'une maison de santé pluridisciplinaire, dont l'objectif est d'attirer des étudiants en santé, des internes en médecine pour venir réaliser leur stage sur le territoire decizois. Cette « maison des internes » consiste en un logement collectif avec deux chambres privées loué à destination des étudiants en santé contre un loyer minimum afin de participer au bon fonctionnement des lieux. Dans le cadre de ce projet, le lieu retenu est un logement situé en centre-ville, au-dessus des bureaux de la Trésorerie à proximité de tous commerces et services. Appartenant à la ville et plus utilisé depuis quelques années, ce logement est apparu comme idéal pour cette « maison des internes ».

Un accès extérieur permet d'entrer dans les locaux. Le logement dispose d'une belle pièce à vivre, d'une cuisine, d'une salle de bain avec WC séparé ainsi que deux grandes chambres avec buanderie. La totalité des pièces a été aménagée et pensée pour que les futurs locataires, étudiants en santé, n'aient plus qu'à poser leurs valises. Les espaces communs sont la cuisine toute équipée (réfrigérateur, micro-onde, gazinière avec plaque de cuisson et four, lave-vaisselle, vaisselle, cafetière et table), la salle de bain avec rangements séparés et une machine à laver ainsi que le salon/séjour équipé d'un clic-clac, d'une table basse et d'une télévision. Les espaces privés sont les deux chambres meublées de lit double, d'un bureau avec chaise et d'une buanderie. De plus, le logement compte un espace extérieur sécurisé et clôturé, un petit coin de verdure en centre-ville.
L'aménagement de cette « maison des internes » a été entièrement pensée par les services de la ville, financé par cette dernière et son CCAS, afin que les étudiants en santé disposent d'un maximum d'équipement, de mobilier afin de passer un agréable stage sur le territoire decizois.

Dans la cadre de la mise en service de cet établissement, il est proposé au Conseil de transférer au CCAS la gestion de cet équipement et notamment de lui donner compétence pour conclure les convention d'habitation, établir et percevoir les loyers et acquitter les charges courantes, étant précisé que la Commune, propriétaire conservera

sa responsabilité à ce titre et continuera d'être titulaires des contrats afférents au chauffage, à l'électricité et à l'assurance propriétaire.

Madame Le Maire précise que la Maison se nomme Maison des étudiants en professions médicales et paramédicales car elle accueillera des kinés, des dentistes, tous professionnels de santé.
Madame Menand précise que trois demandes avaient été faite pour occuper la maison des internes par des infirmiers mais que malheureusement la maison n'était pas encore terminée donc ne pouvait pas les recevoir.
Madame Jamet demande si l'on peut préciser dans la délibération par qui a été financé la Maison. Madame Menand répond qu'une partie a été financé par le CCAS et une autre partie par la Ville.
Madame Jamet pose la question sur le taux d'occupation de l'appartement à destination des étudiants, elle demande, si le logement n'est pas occupé, pourra-t-on, face à une situation d'urgence (familiale) proposer la Maison des étudiants comme relogement ?
Madame Menand répond que sur la Commune de Decize, deux appartements sont déjà à disposition pour des situations d'urgences, de plus, elle indique que l'hôtel de Bel-Air dispose également de chambres pour reloger les habitants en situation d'urgence lorsque que la gendarmerie fait appel à la Mairie
Madame Le Maire conclue que les tarifs et conditions d'usages seront à définir avec le CCAS, elle explique aussi ne pas être d'avis de trop diversifier l'offre de ce logement car les demandes des étudiant sont très souvent soudaine et immédiate donc le logement doit être disponible.
Monsieur Monnette demande si une participation sera demandée et si une assurance a été prise pour ce logement. Madame Menand répond qu'une assurance propriétaire existe et qu'une assurance à la charge du locataire sera demandé. Elle ajoute que la participation sera déterminée dans le cadre du CCAS.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Affaires financières : Décisions modificatives

Après présentation en Commission Affaires générales et attractivité, il est proposé au Conseil d'adopter les décisions modificatives suivantes

- **Budget principal**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Art. Fonction	Libellés	Montant	Chapitre	Art. Fonction	Libellés	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		42 525,02 €	013	ATTENUATIONS DE CHARGES		25 000,00 €
	6068	Autres matières et fournitures			6419	Remboursements sur rémunération du personnel	
	fonc 323	Piscine			fonc 323	Piscine	2 500,00 €
		Matériel règlementaire	3 100,00 €		fonc 325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	10 000,00 €
					fonc 511	Espaces verts urbains	10 000,00 €
	615221	Bâtiments publics			fonc 845	Voirie communale	2 500,00 €
	fonc 323	Piscine				Remboursement des indemnités journalières	
		Réparation pompe toboggan	5 750,00 €				
				731	IMPOSITIONS DIRECTES		4 761,00 €
	6188	Autres frais divers			73118	Autres contributions directes	
	fonc 845	Voiries communales et routes			fonc 01	Opération non ventilable	1 261,00 €
		Sécurisation de la fête forraine - crédits budgétaires dépassés	2 500,00 €				
	6231	Annonces et insertions			73154	Droits de place	
	fonc 420	Services communs			fonc 6312	Autres	
		Publication marché exploitation de chauffage	700,00 €			Recettes fêtes de la pentecôte au dessus des prévisions budgéaires	3 500,00 €
	6232	Fêtes et cérémonies		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		15 587,57 €
	fonc 023	Fêtes et cérémonies					
		Crédits budgétaires dépassés	17 975,02 €		75888	Produits exceptionnels divers	
	fonc 043	Jumelage			fonc 01	Opération non ventilable	
		Crédits budgétaires dépassés	2 000,00 €			Don Festiv Halles	10 587,57 €
	fonc 311/30	Culture			fonc 311/30	Culture	
		Hébergement pour "des paroles pleins la tête" + cultutre	5 000,00 €			Subvention DRAC Culture	5 000,00 €
	62878	AUTRES DEMANDES DE TIERS		002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		176,45 €
	fonc 413	Aide sociale à l'enfance					
		Remboursement frais de fonctionnement et copies RPE - Non prévu au BP	3 500,00 €		002	Résultat de fonctionnement reporté	176,45 €
					fonc 01	Opérations non ventilables	
	6288	AUTRES				Dissolution du SITS au 31 décembre 2024	176,45 €
	fonc 025	Cimetières et pompes funèbres					
		Frais d'obsèque	2 000,00 €				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 000,00 €				
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					
	fonc 01	Opération non ventilable					
		Crédits budgétaires inférieur au réalisé	3 000,00 €				
TOTAL DEPENSES			45 525,02 €	TOTAL RECETTES			45 525,02 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE DE DECIZE

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Art. Fonction	Libellés	Montant	Chapitre	Art. Fonction	Libellés	Montant
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES		- 116 660,00 €	10	DOTATIONS FONDS DIVERS		- 165 528,60 €
	204182	Autres organismes publics bâtiments et installations	- 116 660,00 €		10222	FCTVA	- 165 528,60 €
	op 296	Réhabilitation logements sociaux hlm			fonc 01	Opérations non ventilables	
	fonc 522	Aide au secteur locatif				Recettes perçues en deça des prévisions budgétaires	- 165 528,60 €
		Subvention Nièvre Habitat non versée en 2024	- 116 660,00 €				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		- 43 599,61 €	16	EMPRUNTS		85 960,39 €
	2031	Frais d'études	- 43 599,61 €		1641	Emprunts	85 960,39 €
	op 278	Frais d'études			fonc 01	Opérations non ventilables	
	fonc 845	Voiries communales et routes				Augmentation de l'emprunt suite aux dépenses imprévues	85 960,39 €
		Division du domaine public pour cession et rattachement parcelle BT n °25	1 038,00 €				
	fonc 212	Ecoles primaires					
		Etude pôle éducatif - projet stoppé	- 24 237,61 €				
	fonc 281	Hébergement et restauration					
		Etude cuisine centrale - Projet stoppé	- 20 400,00 €				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		7 778,00 €				
	215738	Autre matérielet outillage de voirie	696,00 €				
	op 156	Aquisition matériel					
	fonc 845	Voiries communales et routes					
		Mobilier urbain - Bacs plastiques pour poubelles	696,00 €				
	2158	Autres installation mat. et out. techniques	100,00 €				
	op 156	Aquisition matériel					
	fonc 50	Services communs					
		Manque crédits pour Laser	100,00 €				
	21838	Autre matériel informatique	- 3 000,00 €				
	op 156	Aquisition matériel					
	fonc 020	Administration générale de la collectivité					
		Imprévus	- 3 000,00 €				
	2188	Autres	9 982,00 €				
	op 156	Aquisition matériel					
	fonc 020	Administration générale de la collectivité					
		Extincteurs - Erreur imputation paiement facture	329,38 €				
		Imprévus	- 1 700,00 €				
	fonc 022	Communication					
		Achat de matériel pour la communication	3 000,00 €				
	fonc 023	Fêtes et cérémonies					
		Panneau pour la Pentecôte	800,00 €				
		Pavoisement	426,00 €				
		Coffrets électriques manifestations	2 000,00 €				
		Blocs bétons	3 456,00 €				
	fonc 201	Services communs					
		Extincteurs - Erreur imputation paiement facture	- 6 932,82 €				
	fonc 211	Ecoles maternelles					
		Extincteurs - Erreur imputation paiement facture	920,85 €				
	fonc 212	Ecoles primaires					
		Extincteurs - Erreur imputation paiement facture	1 760,77 €				
	fonc 311/32	Denfer rochereau					
		Extincteurs - Erreur imputation paiement facture	323,76 €				
	fonc 312	Patrimoine					
		Extincteurs - Erreur imputation paiement facture	178,30 €				
	fonc 313	Médiathèque					
		Extincteurs - Erreur imputation paiement facture	500,88 €				
	fonc 322	Stade					
		Extincteurs - Erreur imputation paiement facture	80,52 €				
	fonc 325	Autres équipements sportifs					
		Extincteurs - Erreur imputation paiement facture	87,84 €				
	fonc 338	Autres activités pour les jeunes					
		Extincteurs - Erreur imputation paiement facture	520,01 €				
	fonc 50	Services communs					
		Extincteurs - Erreur imputation paiement facture	441,91 €				
		Aménagement logement des internes	2 000,00 €				
	fonc 510/33	Services communs- Centre Technique					
		Extincteurs - Erreur imputation paiement facture	1 788,60 €				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		72 913,40 €				
	2313	Constructions	52 913,40 €				
	op 247	Travaux des écoles					
	fonc 211	Ecoles maternelles					
		Sol Jean de la Fontaine	54 000,00 €				
		DT Amiante Ecole les Rainettes	600,00 €				
	fonc 212	Ecoles Primaires					
		Coût des travaux moins élevé que prévu	- 10 000,00 €				
	op 253	Travaux divers batiments					
	fonc 020	Administration générale de la collectivité					
		Imprévus	- 10 000,00 €				
	fonc 50	Services communs					
		Couvertures dépendances logement gardien Stade - Devis supérieur au prévisionnel	3 500,00 €				
	fonc 510/33	Services communs					
		Travaux de couverture du Centre Technique	27 456,00 €				
	op 255	Travaux mairie					
	fonc 020	Administration générale de la collectivité					
		Robinets thermostatiques	- 15 000,00 €				
	op 286	Travaux espaces culturel Denfer Rochereau					
	fonc 311	Expression musicale					
		Remplacement du bloc gaz de la chaudière	2 357,40 €				
	2315	Installations	20 000,00 €				
	op 178	Travaux de voirie					
	fonc 845	Voirie communale et routes					
		Rénovation place Guy Coquille	40 000,00 €				
		Dissimulation des réseaux Route de Moulins - Erreur crédit budgétaire	- 20 000,00 €				
TOTAL DEPENSES			- 79 568,21 €	TOTAL RECETTES			- 79 568,21 €

Monsieur Soisson pose une question concernant le spectacle « des chansons plein la tête » : comment sont hébergés les artistes ? Madame Colin répond qu'ils seront hébergés au port.
Une seconde question est posée : « il avait été décidé l'an passé de ne pas payer le cachet aux artistes mais plutôt que les artistes soient en charge de la billetterie et que les bénéfices soient reversés à une association caritative, pourquoi la Mairie n'a pas décidé de repartir sur le même principe pour le spectacle 2024 ? »
Madame Colin explique que c'est un nouveau format, que le but des scènes n'est pas d'endetter la Municipalité ni d'avoir des frais et que les recettes seront affectées en premier lieu au cachet et à l'hébergement des artistes à la charge de la Commune.
Il est demandé, en cas de bénéfices, si ces derniers seront reversés à une association caritative ?
Madame Colin répond que s'il y a des bénéfices, ils pourront être reversés bien entendu à une association, que tout le monde pourra en discuter. Madame Colin précise que le but de la manifestation n'est pas de faire des bénéfices mais plutôt d'offrir une représentation de qualité à un public demandeur.
Madame Le Maire ajoute que c'est un cachet de 6500 € dans le but d'offrir aux habitants une programmation sur deux jours, elle poursuit en indiquant qu'il n'y aura probablement pas de bénéfices puisque que la manifestation se fait sur deux jours donc avec deux fois plus de frais d'hébergement que le format proposé l'année passée. Si toutefois des bénéfices sont réalisés au niveau de l'encaissement, dans ce cas-là, les bénéfices pourront être distribués à des associations decizoises.

Madame Le Maire apporte quelques explications sur la section d'investissements.
Concernant la subvention Nièvre Habitat, il y a pour l'heure une incertitude sur le coût global de la rue de la Raie dans le cadre du projet de renouvèlement urbain. En effet Nièvre Habitat a expliqué à la Municipalité qu'elle ne doit pas verser la subvention cette année car l'opération est sujette à réévaluation.
Nièvre Habitat prendra contact avec la Mairie dans quelques semaines pour parler de l'avenir de ce projet
Concernant les recettes de FCTVA, Madame Le Maire précise qu'il faut être vigilant quant aux recettes car elles se sont révélées bien en dessous de ce qui avait été anticipé.
Madame Bouzoula se dit rassuré quant au montant annoncé sur le coût de l'amiante dans les écoles Jean de la Fontaine et les Rainettes.
Madame Le Maire apporte une précision concernant la rénovation des sols dans les écoles car un enseignant a fait valoir son droit de retrait. Madame Le Maire indique qu'un diagnostic amiante a été effectué en juillet 2022 et que ce dernier est valable trois ans. Elle ajoute que ce qui ressort du diagnostic est que l'état des sols est en bon état général et que la seule obligation est la nécessité une évaluation périodique, c'est-à-dire à renouveler tous les trois.
L'enseignante en question a pris peur et a fait valoir son droit de retrait. Dans ce cadre, une enquête a été mené avec des spécialistes, des représentants du personnel et conseillers techniques.
Ces derniers ont considéré que, compte tenu de l'état du sol, l'enseignante devait reprendre ses missions et que le retrait n'était pas justifié.
Madame Le Maire indique toutefois faire face à une inquiétude au sein de l'équipe pédagogique et des agents municipaux et précise que de ce fait il a été envisagé un recouvrement du sol de l'école Jean de la Fontaine pour traiter le sujet d'une manière définitive.
Elle dit que des devis ont été établie pour 845 m² : 27 000€ de matériel et 27 000€ de main d'œuvre. Madame le Maire précise que ce sont des travaux d'un mois qui s'effectueront hors période scolaire et pourraient commencer le 08 juillet
Monsieur Moreaux précise que 50 m² par jour pourront être réalisés. Il en profite également pour demander de l'aide au sein du Conseil afin de déplacer les meubles et matériel en soutien des services, pour que le chantier puisse commencer à temps.
Madame Le Maire souligne l'engagement fort de la municipalité pour ses écoles.

➢ Budget assainissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Art. Fonction	Libellés	Montant	Chapitre	Art. Fonction	Libellés	Montant
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		- 10 000,00 €				
	21562	Matériel spécifiqued'exploitation					
	op 57	Matériel spécifique	- 10 000,00 €				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		10 000,00 €				
	2315	Immobilisations corporelles en cours d'installations, matériel					
	op 31	Travaux hors programme	13 000,00 €				
	op 127	Station météo STEP	- 3 000,00 €				
TOTAL DEPENSES			- €	TOTAL RECETTES			- €

➢ Budget école de musique

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Art. Fonction	Libellés	Montant	Chapitre	Art. Fonction	Libellés	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
	61558	Autres biens mobiliers					
	fonc 311	Activités artist, actions et manif. Culturelles	- 300,00 €				
	62516	Missions					
	fonc 311	Activités artist, actions et manif. Culturelles					
		Frais jury examen	150,00 €				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					
	fonc 311	Activités artist, actions et manif. Culturelles					
		Annulation erreur de facturation	150,00 €				
TOTAL DEPENSES			- €	TOTAL RECETTES			- €

➢ Budget Service des eaux

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Art. Fonction	Libellés	Montant	Chapitre	Art. Fonction	Libellés	Montant
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		167 276,26 €	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		167 276,26 €
	2315	Immobilisations corporelles en cours d'installations, matériel			1641	Emprunts en euro	
	OP 166	Réseau et branchements rue et impasse des Gours			OPNI	Opération non individualisée	
		Avenants aux travaux	167 276,26 €			Augmentation du montant de l'emprunt	167 276,26 €
TOTAL DEPENSES			167 276,26 €	TOTAL RECETTES			167 276,26 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Affaires financières : Apport d'une garantie à la SEM Confluence Santé

Dans le cadre du projet de construction de Maison de Santé du bassin de vie Decizois par la SEM Confluence Santé, après la désignation d'un architecte, la planification des opérations ce précise ainsi que celle de leur financement.

À cet égard deux questions se posent.

D'une part, le besoin de financement de l'opération en tant que tel qui s'établit à ce jour à 1,95 millions euros qui va faire l'objet pour partie de prêts de long terme.

D'autre part, le besoin de trésorerie de l'opération, pris en compte les avances de subventions et la TVA qui s'établit à ce jour à 4,52 millions euros qui va faire l'objet pour partie de prêts relais de court terme.

Pour ces prêts relais, il est proposé au Conseil municipal d'accepter le principe de l'apport de la garantie de la Ville qui est demandée par les établissements de crédit.

Madame Le Maire explique que le projet global se budgétise à 3,8 millions hors taxe, 4,5millions TTC avec, 2 millions de subventions. Ce qui est demandé au Conseil c'est de se porter garant pour la SEM envers les établissements bancaires.
Madame JAMET interroge Madame Le Maire sur la participation financière des autres communes partenaires du projet de la Maison de Santé. Madame le Maire précise que la participation se fait au niveau de l'actionnariat.
Madame Le Maire apporte plusieurs précisions : l'estimatif initial était à 2,8 millions hors taxe pour la construction, aujourd'hui le cout de la construction est à 3, 1 millions. Le montant de 3,8 millions valorise, le mandat, la maîtrise d'œuvre et les frais d'études. Madame Le Maire précise que le montant total TTC comprend une marge d'erreur sur le coût des travaux.

Monsieur FAIVRET demande si les autres communes vont participer à la garantie du prêt.
Madame Le Maire répond que les communes actionnaire pourront aussi être sollicitées pour se porter garant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, actées 4 abstentions*, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.
**(C. Jamet, D. Faivret, F. Rapiau, JM. Seguin)*

Affaires financières : Tarifs

Après présentation en Commission Affaires générales et attractivité, il est proposé au Conseil d'adopter tarifs suivant.
Il est proposé au Conseil d'adopter les tarifs suivants :

- **Travaux en régie – bordereau des prix actualisé**

Par délibération en date du 10 Mai 2000, actualisée le 18 Mars 2015, le Conseil Municipal a décidé d'arrêter un bordereau de prix pour les travaux effectués par les Services Eau et Assainissement qui sont facturés aux abonnés.
Compte tenu d'une révision des prix et de la main d'œuvre, une actualisation est de nouveau nécessaire.
Celle-ci est calculée à partir la variation de l'index TP 01 du BOCCRF (Bulletin Officiel de la Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes) entre le mois de Novembre 2022 et le mois de Novembre 2023. Cette variation correspond à une hausse de 2.36%.
Le bordereau des prix actualisé sera annexé à la délibération.

- **Jumelage**

Participation diner/concert enfant : 10 €
Participation diner/concert adulte : 18 €

- **Régie culture : Spectacle "Des chansons plein la tête" en Novembre**

Jusqu'à 14 ans révolu : 10 €
15 ans et plus : 15 €

Madame Colin précise que pour le jumelage les tarifs enfants/adultes concernent uniquement les participants hors jumelage.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Affaires financières : Attribution de subvention

Il est proposé au Conseil d'affecter la subvention de 23 000 € Canoë Club (Association ESPERANCE CANOË DECIZE ST LEGER) qui avait été réservée jusqu'à maintenant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Affaires sociales : Prise en charge des frais d'obsèques d'un individu décédé sur le territoire communal

Le code général des collectivités territoriales dispose dans son article L.2213-7 que le maire de la commune prévoit à ce que toute personne décédée sur le territoire communal, soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ou de croyance.

À cet effet, la commune est amenée à prendre en charge les frais d'obsèques pour les personnes décédées dont la situation financière ou celle de leur famille ne leur permet pas de pouvoir acquitter ces frais (article L.2223-27 du code général des collectivités territoriales).
Monsieur R******* S********t, résident allemand, est décédé le 17 Juin 2024 au Centre Hospitalier de Decize.
En l'absence de descendant ou d'ascendant directs (tenus de l'obligation alimentaire de prendre en charge les obsèques) ou d'héritiers connus et, ce, malgré des démarches auprès du Consulat d'Allemagne, la Ville de Decize doit procéder à l'inhumation du susdénommé.
La Ville s'efforce de faire le nécessaire pour identifier les établissements bancaires teneurs des comptes de l'intéressé afin de vérifier si des fonds disponibles existent pour participer à la prise en charge, conformément à l'article Article L312-1-4 du Code monétaire et financier.
Quels que soient les résultats de ces investigations, il est proposé au Conseil d'accepter la prise en charge de ces obsèques par une prestation auprès la société PFG Decize pour un montant de 1777,86 €, et d'imputer la dépense au budget principal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Séance est levée à 20h00.